

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 69 CONCERNANT SCOR SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

SCOR

SCOR SE

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 16 JUIN 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 23 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 23 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1) 1-2 (b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de SCOR SE

Le conseil d'administration de SCOR SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 83,3 % de membres libres d'intérêts hors représentants au conseil des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Pré- sente	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Denis Kessler	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	68	FR	18	2021	1	2			
	Augustin de Romanet	Administrateur réfèrent	Libre d'intérêts	100%	M	59	FR	5	2023	1	2		P	P
	Lauren Burns-Carraud	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	-	F	33	US	Nouvelle	2022	0	1			
	Fiona Camara	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	30	FR	Nouvelle	2022	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Holding Malakoff Humanis repr. par Thomas Saunier		Libre d'intérêts	89%	M	53	FR	11	2023	0	1			
	Claude Tendil	Durée du mandat	Non-libre d'intérêts	89%	M	74	FR	17	2021	0	2		M	M
	Fabrice Brégier		Libre d'intérêts	75%	M	58	FR	1	2023	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Vanessa Marquette		Libre d'intérêts	100%	F	48	BE	5	2023	0	1	M	M	M
	Bruno Pfister		Libre d'intérêts	100%	M	61	CH	4	2021	0	1	M	M	M
	Jean-Marc Raby		Libre d'intérêts	100%	M	61	FR	5	2023	0	1			
	Kory Sorenson		Libre d'intérêts	100%	F	51	UK	7	2023	0	4	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Natacha Valla		Libre d'intérêts	-	F	44	FR	Nouvelle	2022	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Zhen Wang		Libre d'intérêts	100%	F	63	CN	2	2023	0	1			
	Fields Wicker-Miurin		Libre d'intérêts	89%	F	61	UK	7	2023	0	3	M	M	M

2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de nomination.
- Forme juridique de SE.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET